

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTES SELARL VINCENT NEYT**

Sauf mentions contraires, le prix d'adjudication n'inclut pas la TVA récupérable (ni sur le prix d'adjudication, ni sur les frais de vente).

Frais de vente : 14.28 % TTC

**Pour les lots assujettis à la TVA, la TVA de 20% est incluse dans le prix d'adjudication (possibilité de récupération de la TVA sur le prix marteau et sur les frais de vente.**

Paiement : la vente est faite expressément au comptant.

Les adjudicataires français devront s'acquitter :

- Soit en espèce limité à 1 000 €
- Soit en carte bancaire (Visa ou Master Card)
- soit par virement (demander un IBAN) (l'enlèvement des lots sera conditionné par la bonne réception des fonds sur notre compte). Un chèque de couverture du montant total du bordereau sera consigné en l'attente de l'effectivité du virement bancaire.

**Les adjudicataires étrangers** devront faire parvenir avant la vente, à l'étude du commissaire-priseur par mail, une caution bancaire indiquant le montant maximum de l'engagement consenti par leur banque et procédé au règlement du bordereau par virement SWIFT à l'ordre de SELARL VINCENT NEYT.

### **Acheteur Union Européenne**

Contrôle obligatoire la veille de vente du n° de T.V.A. intracommunautaire.

Exonération de la T.V.A. après justificatif du transport des biens au plus tard le lendemain de la vente.

### **Acheteur Etranger hors Union Européenne**

Paiement T.T.C. du bordereau.

Obligation d'exportation immédiate dans un délai d'un mois. **APRES CE DELAI, AUCUN REMBOURSEMENT DE TVA ACQUISE A L'ETAT FRANÇAIS.**

Remboursement de la T.V.A. sur justificatif EX1 tamponné de la douane de sortie.

S'agissant de ventes judiciaires prescrites par autorité de justice, les matériels sont vendus "en l'état", sans aucune garantie ni réclamation d'aucune sorte.

Les lots adjugés demeureront aux risques, frais et périls des adjudicataires dès l'adjudication prononcée, alors même que leur délivrance n'aurait pas eu lieu, pour quelque cause que ce soit, en particulier dans l'attente du bon mode de règlement.

Par conséquent, dès l'adjudication prononcée, **l'adjudicataire doit souscrire immédiatement une assurance pour la conservation des biens qu'il vient d'acquérir,** et ce indépendamment des dates des enlèvements.

Les lots vendus doivent être retirés immédiatement.

L'adjudicataire d'un véhicule doit procéder aux démarches d'immatriculation sans délai. Le certificat d'immatriculation doit être établi par le nouvel acquéreur, dans un délai d'un mois suivant la date d'achat du véhicule. Aucun duplicata du certificat de vente ne sera délivré.

Les véhicules dont le contrôle technique fait apparaître des défaillances critiques doivent être enlevés obligatoirement sur plateau.

Aucun ordre d'achat ou téléphonique ne sera pris en compte pour les ventes judiciaires.

## **ENCHERES DEMATERIALISEES**

Les inscriptions LIVE devront impérativement être accompagnées de copie de pièce d'identité et de coordonnées bancaires. Enchères en direct via le service Live du site interencheres.com Si vous souhaitez enchérir en ligne (en direct ou par dépôt d'ordre d'achat secret) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés).

Vous acceptez de ce fait que [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) communique à la SELARL VINCENT NEYT tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. SELARL VINCENT NEYT se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez la société de vente la SELARL VINCENT NEYT, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les lots volontaires, catégorie meubles et objet d'art et matériel professionnel, majoration de 3% hors taxes du prix d'adjudication (soit +3,60% toutes taxes comprises).
- Pour les véhicules volontaires, majoration de 40 euros hors taxes par véhicule (soit 48 € TTC par véhicule).
- Pour les ventes judiciaires, majoration de 1% HT (soit 1,2% TTC).
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

La SELARL VINCENT NEYT ne peut garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peut être tenue pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. Dans tous les cas, le commissaire-priseur est seul à pouvoir désigner de façon certaine l'adjudicataire et le montant de l'enchère gagnante sur son procès-verbal.

Ordres d'achat secrets via [interencheres.com](http://interencheres.com) : la SELARL VINCENT NEYT n'a pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via [interencheres.com](http://interencheres.com). Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours.

Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€.

Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez la SELARL VINCENT NEYT, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Enchères par liaison téléphonique

Les commissaires-priseurs se réservent la possibilité d'obtenir une caution pour accepter les enchères téléphoniques. Ils ne sont nullement responsables en cas de défaut de liaison téléphonique. Envois et expéditions sont à la charge des acquéreurs et sous leur entière responsabilité.

## **TEMIS - Fichier de restriction d'accès aux ventes aux enchères**

### **Notice d'information**

La SELARL VINCENT NEYT est abonnée au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

*Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de la SELARL VINCENT NEYT ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.*

### **Finalité et base légale du Fichier TEMIS**

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par la SELARL VINCENT NEYT.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par la SELARL VINCENT NEYT est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

### **Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)**

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II « Des ventes aux enchères » du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com), menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

### **Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS**

*Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, la SELARL VINCENT NEYT pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.*

*L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.*

### **Durée d'inscription**

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

### **Responsabilités**

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et la SELARL VINCENT NEYT ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

La SELARL VINCENT NEYT, en tant qu'abonnée est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

### **Droits des personnes**

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- *Pour les inscriptions réalisées par la SELARL VINCENT NEYT*: par écrit auprès de la SELARL VINCENT NEYT 77 rue Louis Brindeau 76600 Le Havre [contact@cpjlehavre.com](mailto:contact@cpjlehavre.com),
- *Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés* : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail [contact@temis.auction](mailto:contact@temis.auction).

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07, [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

*Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur <https://temis.auction>*

### **Coordonnées de l'Enchérisseur**

*Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication.*

*L'enchérisseur doit informer la SELARL VINCENT NEYT de tout changement concernant ses coordonnées de contact.*

### **PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES - VIDEOPROTECTION**

Le client de la maison de ventes dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à celle-ci dans les conditions de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004.

Les locaux de la maison de ventes sont placés sous vidéosurveillance dans le but d'une protection des personnes et des biens. Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité de la société LE HAVRE ENCHERES et par les forces de l'ordre.

Pour exercer vos droits Informatique et Libertés, notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données en écrivant à [contact@lehavreencheres.com](mailto:contact@lehavreencheres.com) ou à l'adresse postale suivante : LE HAVRE ENCHERES 77 rue Louis Brindeau 76600 Le Havre.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits, rendez-vous sur le site [www.lehavreencheres.com](http://www.lehavreencheres.com). Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL sur [cnil.fr/plaintes](http://cnil.fr/plaintes).

Code de la Sécurité Intérieure (art. L223-1 à L223-9 et L251-1 à L255-1)  
Décret n°96-926 du 17 octobre 1996 modifié par la loi n°2011-267 du 14 mars 2011